



## COMPTE RENDU DE SÉANCE du conseil municipal du 15 juillet 2021

Séance du 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze juillet à 19h10

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 8 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

### Présents :

**Mmes, Mrs AGRAIN Christian, CHABANEL Fabrice, COFFY Alex, BRUN-AUBERT Chantal, DESSIMOND Jean Paul, ESQUIS Jacqueline, GAYTE Catherine, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle, SAHUC Sébastien, THERME Roselyse, VIDIL Raymonde, VIGOUROUX Pauline.**

### Absents ayant donné un pouvoir :

**Mme BOSDECHER Nicole à Mr Franck MARTEL, M. VALLADIER Georges à M. Franck MARTEL, Mme BONNEFOUX Nadège à Mme ROCHER Marielle, M. ENJOLRAS Fernand à Mme ESQUIS Jacqueline, Mme SENTENAT Ginette à M. Alex COFFY**

### Absente excusée :

**Mme COFFY Valérie,**

### Arrivé en cours de séance :

**M. MAROKIAN David à 19h20 à la délibération n°4**

### Départ en cours de séance.

**Mme ESQUIS Jacqueline à 19h49 à la délibération n°10**

**Mme ESQUIS Jacqueline donne son pouvoir à Madame Raymonde VIDIL**

**M. ENJOLRAS Fernand est absent excusé**

\*\*\*\*\*

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Franck MARTEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 15 juillet 2021.

\*\*\*\*\*

### **2. Approbation du procès-verbal du 25 mai 2021**

**Le procès-verbal est voté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**3. Achat de chalets en bois pour divers manifestations – Demande de subvention à la Région au titre de l'appel à projets « DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL : complément**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « développer et promouvoir la construction en bois local » pour l'acquisition de onze chalets, réalisés à partir de bois locaux et par une entreprise régionale,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à refacturer à l'association Polignac animation et l'association Forteresse Polignac Patrimoine le reste à charge après déduction de la subvention le solde de l'achat des 4 chalets.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.**
- **ANNULE et Remplace la délibération n°11 en date du 25 mai 2021**

**La demande de subvention pour les chalets est votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**4. Occupation du domaine public**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **INSTITUE des redevances pour l'occupation du domaine public à compter du 1er juillet 2021 selon les conditions décrites ci-dessus**

**L'occupation du domaine public est votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**5. NATURA 2000 : Approbation plan prévisionnel de financement travaux 2022 pour l'animation du site « Grotte de la Denise »**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la mise en œuvre des actions prévues ci-dessus,**
- **ACCEPTE son plan de financement,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération.**

**Le plan de financement est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**6. Règlement intérieur du restaurant scolaire de Polignac : mise à jour**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le règlement intérieur tel qu'annexé à la délibération**
- **APPROUVE sa mise en place à compter du 20 juillet 2021**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

**Le règlement de la cantine est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**7. Dissimulation du réseau Télécom à Chourac**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- APPROUVE** l'avant-projet des travaux cités en référence ;
- CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération ;
- FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 18 051,84 euros ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif
- INSCRIT** à cet effet la somme de 18 051,84 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**La dissimulation du réseau télécom à Chourac est votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**8. Plan de financement - Projet d'enfouissement des réseaux à Chourac**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus pour 135 072,19 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** et **TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération aux budgets 2021 et 2022.

**Le plan de financement est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**9. Décision modificative n°1-2021**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°1 de l'année 2021 comme présentée ci-dessus

- **AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures budgétaires sur l'année 2021**

**La décision modificative est votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**10. Projet terrain synthétique foot**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.**

**Le projet est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**11. Travaux d'extension éclairage public – Les Chambées à Tressac**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence**
- **CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;**
- **FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 2 754,86 euros**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif**
- **INSCRIT à cet effet la somme de 2 754,86 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.**

**Les travaux d'extension sont votés à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**12. Accord de principe sur les mesures compensatoires environnementales sur le projet des travaux de doublement de la RN 88**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales.**

**L'accord de principe est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### 13. Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint territorial du patrimoine appartenant à la filière culture à temps non-complet de 30 heures à compter du 23 août 2021.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune

La création de poste est votée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### 14. Création d'un poste d'agent de maitrise

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi relevant du grade d'agent de maitrise appartenant à la filière technique à temps complet à compter du 1er août 2021.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune

La création de poste est votée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### 15. Bilan de la politique foncière 2020

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le bilan ainsi présenté.

Le bilan est voté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 32.

Le Maire,  
M. Jean-Paul VIGOUROUX.

